



## 1- 2018 n'est plus...Vive 2019 et le retour du Flash Infos!

Francisque Vigouroux, Président du SYB, le Bureau, l'ensemble des Conseillers et les Salariés du syndicat vous souhaitent une excellente nouvelle année : santé et plein de ces petites joies qui font le sel du quotidien.

## 2- Le jeu « Rigol'eau » : pensez-y et envoyez vos photos !

Nous vous convions à les découvrir : elles feront partie de l'exposition qui sera organisée durant le second semestre 2019.

**Janvier poursuit sa route : envoyez vos photos à : [concours\\_photos@s-y-b.fr](mailto:concours_photos@s-y-b.fr)**

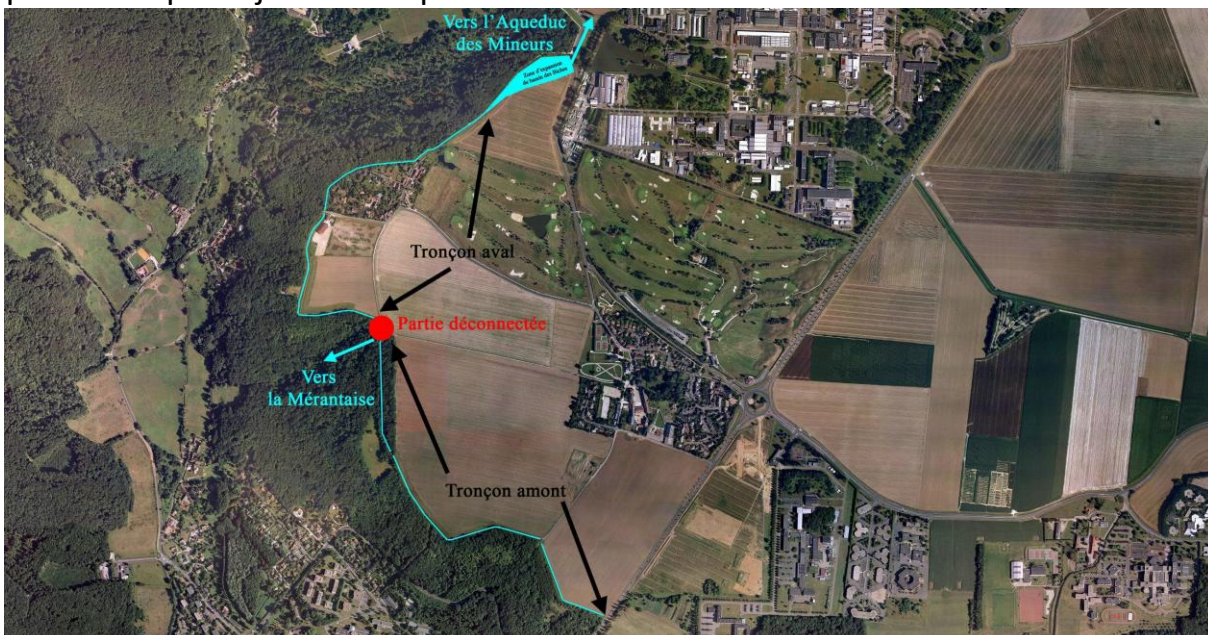
**« Likez » et faites « liker » votre photo préférée sur le site : [www.s-y-b.fr](http://www.s-y-b.fr)**

## 3- Restauration et entretien automnaux: tel Sisyphe.....

C'est un peu le marronnier de chaque année mais nous ne résistons pas à vous faire (re)découvrir ces interventions qui bercent les langueurs monotones de l'automne : une immersion dans nos cours d'eau et un coup de projecteur sur le travail de ces équipes. A lire et découvrir dans la pièce jointe correspondante.

## 4- Le point sur les travaux de la rigole de St Aubin

Nous vous les avons annoncés : ils sont pratiquement terminés. Les travaux sur la rigole sont en ligne de mire dans notre article...Pour en savoir et surtout en voir plus, cliquez sur la pièce jointe adéquate.



Vue aérienne de la Rigole et du village

## 5-Un classement en point d'orgue de longs débats : nos rigoles sont bien des cours d'eau !

En date du 24 octobre 2018 le Préfet de l'Essonne a publié une carte des cours d'eau du département, incluant nos rigoles. Ce classement a certains avantages mais entraîne, fort heureusement, bien des devoirs : en effet nos rigoles sont de ce fait soumises à la loi sur l'eau et à la GEMAPI. (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)! Pour les Yvelines, la situation est moins claire, aucun arrêté n'étant à ce jour intervenu. A noter cependant que d'après les textes préfectoraux, « est considéré comme cours d'eau, tout élément qui n'est pas expressément désigné comme autre. » Qui ne dit mot consent ? Gageons qu'une décision interviendra rapidement.

Nous vous mettons en pièce jointe la « Plaquette d'entretiens des cours d'eaux et fossés de l'Essonne » : une mine d'informations.

En ce qui concerne le mode de gouvernance tout reste à définir, même si votre syndicat à toutes compétences pour assurer en 2019 cette gouvernance, dans le cadre de « l'Entente », union informelle mais opérationnelle des trois grands syndicats de rivières que sont le SIAVB, le SIAHVY et le SYB.

**Jean Havel**

**Vice président en charge de la valorisation des rigoles**